



Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN
05.58.46.18.70

veronique.michel@institution-adour.fr



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION QUANTITE DU 6 OCTOBRE 2009 A NOGARO

Date invitation : 18 septembre 2009

Liste de présence : jointe en annexe

Diaporama : joint en annexe (corrigé suite aux débats)

INTRODUCTION

Le Président de la CLE, Mr Bernard SUBSOL, informe les présents que la réunion d'aujourd'hui a pour objectif de débattre autour des mesures « phares » de l'enjeu quantitatif, afin de pouvoir proposer prochainement une stratégie et un scénario pour le SAGE qui répondent - dans la mesure du possible - aux attentes du plus grand nombre.

Le tableau qui a été envoyé avec l'invitation à la réunion regroupe les mesures potentielles du SAGE dont l'ambition va plus loin que le SDAGE ; ajoutées aux mesures du scénario dit « minimum », elles forment donc le scénario dit « maximum ».

Le choix de la stratégie du SAGE consiste à sélectionner les mesures qui seront inscrites au SAGE et à en préciser le niveau d'application (volontariat, contractualisation, inscription au règlement du SAGE).

DEBATS

→ **Diapo 1 : Amélioration des pratiques**

Suivi tensiométrique et bilans hydriques

Mr CAPES indique que le suivi tensiométrique à la parcelle coûte cher et que sur une campagne d'irrigation, la comparaison entre une parcelle à suivi tensiométrique et une parcelle gérant l'irrigation grâce au bilan hydrique montre des résultats similaires.

Le développement du suivi tensiométrique devrait donc être limité à des zones particulières.

Mr DUCOS indique que le Conseil Général des Landes a expérimenté le suivi tensiométrique pour vérifier la corrélation avec les bilans hydriques ; si les deux sont cohérents, le suivi tensiométrique permet quand même une gestion de l'irrigation nettement plus fine, ce qui permet de ne pas gaspiller d'eau.

Mr JONCOUR ajoute que le bilan hydrique doit être le minimum acceptable sur l'ensemble du bassin. Mr GRIHON accorde qu'il faut encourager les diagnostics de réglage du matériel d'irrigation et qu'un suivi tensiométrique par zone et non à la parcelle pourrait être envisagé.

Assolements

Mr CAPES indique que les parcelles irriguées sont celles qui ont le plus de possibilités de diversification des assolements.

Mr GRIHON informe la commission qu'une diversification est étudiée sur le Ludon avec du soja et du tournesol mais que l'eau reste le problème central quel que soit le type de culture. Ainsi, un producteur bio a du laisser pourrir ses poireaux faute d'eau.

Gestion collective de l'irrigation

Mr LAURIN indique que ce point est à relier à la diapositive suivante « améliorer la gestion des ouvrages existants ». Il faudrait limiter le nombre de points de prélèvement et faire des plus grosses stations de pompage, à associer avec des stations de mesure télégérées. Multiplier le nombre de stations de mesure des prélèvements en télégestion permettrait en effet d'ajuster au mieux les lâchers.

Il propose qu'une mesure du SAGE soit de trouver un opérateur qui étudie dans les deux ans les secteurs où la mise en place de réseaux collectifs d'irrigation serait possible et intéressante, notamment sur des secteurs prioritaires comme celui du Midou / Ludon.

Mr SUBSOL indique que pour la construction du réservoir du Gabas, il a avait été décidé que les agriculteurs qui ne se structuraient pas en réseau collectif d'irrigation n'auraient pas d'eau. Il rappelle également qu'à cette occasion les agriculteurs avaient du s'équiper de compteurs.

Mr JONCOUR ajoute que pour 1€ versé dans un barrage, il faut 1€ dans les réseaux collectifs.

Mr PAYROS pense que les coûts peuvent être réduits en installant une conduite forcée sur laquelle se repiquent les réseaux individuels.

Mr DUCOURNAU informe la commission que sur la station de Marguesteau, un tiers de la Douze est détourné ; il se demande que fait la CACG dans la mesure où elle a été informée.

Limites des doubles cultures irriguées

Mr LAURIN indique que les doubles cultures sont un système très consommateur d'eau avec une irrigation précoce, implication une intensification des pratiques agricoles. L'influence de ces systèmes sur les étiages est très néfaste ; le sur-drainage pratiqué pour pouvoir rentrer sur les parcelles plus tôt dans l'année fait qu'en fait on cherche à abaisser le niveau de la nappe des sables au printemps, alors que l'on cherche à le maintenir le plus haut possible en été, ce qui est aberrant.

Mr CAPES précise que le sur-drainage a été mis en place surtout pour les systèmes à carottes ; or ces systèmes sont très peu présents sur le bassin de la Midouze où l'on retrouve plutôt des doubles cultures de pois ou d'haricots qui sont semés en avril/mai.

Mr LESPERON demande combien il y a de surfaces en double culture sur le bassin versant. Mr CAPES répond qu'il y en a beaucoup, qu'il faudrait les comptabiliser.

Il rappelle également que l'agriculture irriguée induit deux fois plus d'emplois que l'agriculture non irriguée.

[Nota : suite à la réunion, il a été demandé aux deux chambres d'agriculture de transmettre ces informations].

Gestion de la nappe du plio-quaternaire (couramment appelée nappe des sables)

Mr LAURIN indique qu'une meilleure gestion de la nappe pourrait peut être permettre de pérenniser l'agriculture sur des secteurs très déficitaires comme la Gouaneyre et l'Estampon. Il faudrait pouvoir maintenir des piézométries assez hautes en période d'étiage.

Mr CAPES signale qu'il n'y a toujours pas eu d'étude scientifique prouvant le lien entre la nappe et la rivière mais reste d'accord avec le fait qu'il faut améliorer la gestion de la nappe et les relations entre forêt et agriculture.

Mlle MICHEL rappelle que la CACG a étudié ces relations dans le cadre du bilan besoins ressource et que si l'influence des prélèvements en nappe sur les écoulements superficiels ne peut être quantifiée de manière précise, la relation entre la nappe et les cours d'eau n'est plus à prouver. Elle indique également que le rapport de la CACG sur cette problématique est en cours d'analyse par le BRGM pour avis.

Mr LAURIN informe la commission que le CRPF a un projet d'étude sur le bassin du Canteloup – projet au point mort actuellement en raison du passage de Klaus, du financement et de l'absence d'enjeux fort sur le Canteloup. Il souhaiterait proposer au CRPF de lancer cette étude sur le bassin de la Midouze, où les enjeux sont forts, et pas sur le bassin du Canteloup.

Mr JONCOUR ajoute qu'une meilleure gestion de la nappe passe aussi par une meilleure gestion du drainage.

Mr LAURIN rappelle que dans le cadre de la mise en place de l'organisme unique et d'après le calcul du volume prélevable, il faudrait réduire l'irrigation de 40 à 60% sur les affluents rive droite de la Douze (Gouaneyre / Estampon) ; or l'objectif du SAGE est bien de préserver la ressource ET de maintenir une économie.

Mr GRIHON souligne qu'il n'est tombé que 750mm entre septembre 2008 et mai 2009 et que pourtant l'étiage a été moins sévère cette année. L'encombrement des fossés forestiers suite à la tempête Klaus a ralenti le drainage.

Mr RENARD rappelle que 750mm de pluie correspondent à une année normale, même si c'est plus que les années précédentes.

Mr DUCOURNAU souhaiterait que soit étudié le ralentissement dynamique pour remplir les nappes. Toute la partie amont du bassin est drainée, avec des fossés de 3m de profondeur.

Mr LAURIN indique qu'il faudrait distinguer deux secteurs d'étude (coteaux / plateau landais).

Mr LEQUERTIER signale qu'il a 100 ha de terres et que cette année, il a travaillé pour rien : il faut absolument revaloriser les produits, c'est là qu'est l'enjeu majeur pour l'agriculture.

Mr PAYROS indique qu'il y a une cinquantaine d'années on faisait du foin dans les vallées, et la Douze était quand même à sec au 14 juillet. Par la suite les fossés de drainage et l'irrigation se sont développés, et l'intensification de l'agriculture et du machinisme ont certainement été trop loin, notamment avec le drainage systématique.

Mme SERRE fait part de son mécontentement face à ces discussions sans fin. Elle demande aux agriculteurs de proposer des solutions concrètes et des mesures phares, et souhaite que le temps des études fasse place au temps des actions.

Elle demande aux agriculteurs ce qu'ils feront lorsque le changement climatique et le manque d'eau créeront des conflits avec la société civile. Il est impératif d'évoluer maintenant et de regarder à long terme, d'autant plus que le changement climatique risque de s'aggraver plus vite que prévu.

Par ailleurs elle souhaiterait savoir qui recense les forages non déclarés / non autorisés.

Mr LAURIN indique que désormais les particuliers doivent déclarer leurs ouvrages à la mairie. Les agriculteurs - eux - jouent le jeu depuis les lois sur l'eau de 1964 et 1992.

→ **Diapo 2 : Amélioration de la gestion**

Améliorer la gestion des ouvrages de réalimentation existants

Se reporter au point « Gestion collective de l'irrigation » ci-dessus.

Mettre en place un règlement d'eau avec débit réservé sur les retenues individuelles et collectives

Mr LAURIN précise que ce point concerne particulièrement les secteurs Gaube / Ludon / Lusson où des sources sont captées par des retenues individuelles où il n'y a aucun marnage. Les volumes autorisés sont supérieurs aux volumes stockés. Il faut plus de transparence sur ces ouvrages, réviser les règlements d'eau et augmenter les débits réservés.

Inciter à la gestion en débits / volumes / surfaces (organisme unique

Mr LAURIN indique que la gestion en volumes n'est pas satisfaisante dans la mesure où tout le volume autorisé peut être prélevé dans la période la plus critique. Il faut gérer l'eau à travers les débits de prélèvements.

Mr BARRIEU précise que ce système existe sur le Midour 32, mais quand la demande atteint 100% et correspond au débit de lâcher des trois barrages, le système n'est plus optimal.

Adapter le prix de l'eau pour une tarification plus incitative à l'économie sur les axes réalimentés

Mr BARRIEU trouve que l'argent touché pour le dépassement des quotas ne devrait pas aller dans la poche des gestionnaires car au final il lui est payé de l'eau qui n'est pas stockée.

Mr LAURIN confirme et ajoute que ces sommes devraient être versées à l'Institution Adour et gérées avec plus de transparence.



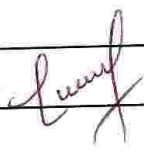
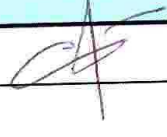

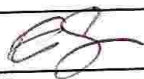
→ **Diapo 3 : autres mesures potentielles**

Mme SERRE souligne que l'exemplarité des collectivités est indispensable.

Mr SUBSOL remercie les participants et lève la séance.



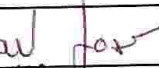






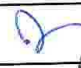




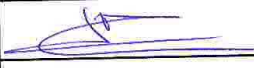
SAGE DE LA MIDOUZE Commission "quantité"

Réunion du 6 octobre 2009

SAGE MIDOUZE : Commission "quantité"		Réunion du 06/10/2009
Structure	NOM	Signature
Collège 1 : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissement publics locaux		
Association des Maires des Landes	Mr Guy ROLLIN (Meilhan)	Excusé
Association des Maires du Gers	Mr Francis DAGUZAN (Troncens)	
CC Pays Tarusate	Mr Vincent LESPERON (Saint Yagen)	
CC Gabardan	Mr Antoine LEQUERTIER (Mauvezin d'Armagnac)	
CC du Pays de Villeneuve de Marsan	Mr Jean-Marc DARTEYRON (St Cricq Villeneuve)	
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du BV du Ludon et du Gaube	Mr Jean-François CAZALIS	
SIVU des berges de la Midouze	Mr Xavier LARRAT	
Institution Adour	Mr Bernard SUBSOL	
	Mr Régis SOUBABERE	
Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Chambre d'Agriculture des Landes	Mr Jean-Luc CAPES	
Chambre d'Agriculture du Gers	Mr Marc DIDIER	
CCI des Landes	Mr Jean-Marie NEROU (Tembec Tartas SAS)	Excusé
Fédération de pêche 40	Mr Vincent RENARD	
Association SEPANSO	Mr René CLAVE	
Association UMINATE	Mme Martine DELMAS	
Associations de consommateurs	Mme Eliane SERRE-SALHORGNE (Que Choisir)	
Comité Régional de la propriété forestière d'Aquitaine	Mr Jean-Henri D'ORGLANDES	
	Mr LESCOUZERES	

SAGE DE LA MIDOUZE Commission "quantité"

Réunion du 6 octobre 2009

Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	JANCOUR François	
MISE Landes	OLIVIER LAURIN	
Préfecture des Landes	BlunEAU 	Excusé 
MISE Gers	BARRIED phil. pp p/l'chef de Nisse	
ONEMA (SD Landes) / DREAL		Excusé / Excusée
DIREN Aquitaine		
Autres membres		
GDSA Aquitaine	Anne BORDESSOULLES	
Chambre d'agriculture des Landes - Services	Bernard GRIHON	
	Julien RABE	
CRPF	Amélie CASTRO	
Services techniques Conseil Général des Landes	Christine DUCOS Marie-Christine DASTE	
Services techniques Conseil Général du Gers	Jean DUCOURNAU Mr Eric CADORE	
Régie des eaux de MdM	Mr Francis GUILHAMOULAT	
Association des irrigants du Midour et de la Douze Gersois	Mr Luc REQUIER	
ADASEA	Excusée	
SAGER - CG 40	David Bringer	
C.G. GERS	Jacques PATROS	
Stéphane SIMON	Institution Adour	
BlunEAU 	IL	
Bernard GRIHON 		
Véronique NICHEL	Institution / SAGE Adour / MIDOUZE	

COMMISSION QUANTITE

Mardi 6 octobre 2009 – Nogaro

Elaboration des scénarios

Rappel

- Scénario tendanciel** = projection à court et moyen terme « sans politique volontariste » de l'eau
- Scénario alternatif n°1** = calé sur le projet de SDAGE et de PDM 2010-2015 = **scénario « minimum »**
- Scénario alternatif n°2** = scénario « maximum »
- SAGE = choix d'un scénario mixte, efficace, et économiquement viable → débats autour des mesures potentielles**

Avancement du SAGE sur la ressource

Rappel

- **Déficit de 10,9 Mm³** classé selon l'importance par tronçon en :
 - Priorité 1 : Ludon / Midou aval
 - Priorité 2 : zone amont
- **Validation par la CLE** d'un scénario de comblement du déficit incluant **la création de 4 nouveaux réservoirs** de soutien d'étiage
- **Débat autour des actions complémentaires :**
ECONOMIES → amélioration des pratiques, amélioration de la gestion actuelle, tarification incitative

Mesures potentielles Amélioration des pratiques

- en priorité sur les zones déficitaires non réalimentables :
- Développer le **suivi tensiométrique** à la parcelle et les **bilans hydriques**
 - Engager la réflexion sur les **assolements**
 - Favoriser la gestion collective de l'irrigation
 - Limiter les doubles cultures irriguées

Mesures potentielles Amélioration de la gestion actuelle

- Améliorer la gestion des ouvrages de réalimentation existants
(ex : inciter à multiplier les stations de mesures des débits prélevés en télégestion)
- Mettre en place un règlement d'eau avec débit réservé sur les retenues individuelles et collectives
(Commission : notamment pour ASA Ludon-Gaube et SI du Ludon
(Rq ADASEA : difficulté liée à la non déclaration de la plupart des retenues et au classement en eau close / eau libre)
- Inciter à la gestion en débits / volumes / surfaces
(organisme unique)

Mesures potentielles Tarification de l'eau

- Adapter le prix de l'eau pour une tarification plus incitative à l'économie d'eau sur les axes réalimentés

Autres mesures potentielles

- Connaître et maîtriser les quantités d'eau utilisée par les collectivités
- Favoriser l'utilisation d'espèces économes en eau (espaces verts et jardins privés)
- Connaissance nappes plio-quadernaire
- Prévention inondations (urbanisme / milieux / sols)
- Sensibilisation / communication sur les pratiques économes (tout public)